

## GT n°1- mercredi 11 décembre 2024

### Présents.es :

Madame Dumérain (IEN 12A en charge des PEMF)

Monsieur Bouvier (Directeur Adjoint 1<sup>er</sup> Degré Inspé)

Une Formatrice mathématiques INSPE et co-responsable DU 1er degré

Cinq PEMF et une Directrice d'École d'Application

### **Points à l'ODJ :**

- ✓ Missions en circonscription
- ✓ Le calcul des heures des missions (quota répartition) : Inspé/circonscriptions/Rectorat
- ✓ Carte scolaire des PEMF (répartition par arrondissement)
- ✓ Le stage de janvier
- ✓ Questions diverses

Les PEMF reconnaissent que depuis 3 ans, les réunions en Groupe de Travail ont été efficaces dans l'écoute des charges de travail ou l'apaisement des relations trop souvent tendues avec certaines circonscriptions.

Améliorations au niveau des missions INSPE :

- ✓ Accueil des M2 SOPA sur une demi-année (rendu possible du fait du plus grand nombre d'alternants et d'AED)
- ✓ Intervention des PEMF dans l'UE maternelle appréciée
- ✓ Répartition des APP (normalement il y a un APP par PEMF en 24-25,)

#### 1) Il faut encore améliorer l'harmonisation des demandes des missions dans toutes les circonscriptions pour :

- ✓ Pouvoir intervenir en co-intervention avec les CPC (sur l'EAFC), sans diminution du comptage des heures (le public en circonscription n'est pas le même qu'en formation initiale)
- ✓ Que les PEMF puissent rester dans leur champ de compétence et sur le(s) niveau(x) mieux maîtrisé(s) (exemple : maternelle/C2/C3/domaines)
- ✓ Pouvoir proposer de mutualiser des champs de compétences des PEMF (pérenniser le travail, rentabiliser le temps de préparation des personnels) avec d'autres circonscriptions qui auraient les mêmes besoins, mais cela est compliqué dans la communication ; on pourrait constituer des binômes de formateurs/trices pour rayonner dans les circonscriptions proches des nôtres
- ✓ Qu'il n'y ait pas d'invention des PEMF dans les constellations
- ✓ Que la formation pour l'EAFC = 15 h (on peut en faire 2 pour atteindre les 30H)

Les PEMF ne doivent pas intervenir sur d'autres missions en circonscription que :

- ❖ Visites T1 (2 visites), T2 (1 visite), PEC (nb de visites à définir), 6h de formation T1 (maths/français), pas plus de deux formations de l'EAFC (selon son champ de compétence). (les heures de suivi de T1 / T2 / PEC : 3H, observation et entretien + 3h rapport (attention avant c'était un forfait de 5h) => proposer un forfait (T1 : 2 à 3 visites ; T2 : 1 visite), donc pour 30h : 5 T2 ou 2 T1)

❖ Missions identiques à l'an passé, pour le Rectorat

## **Madame Dumérain s'engage à transmettre au Rectorat, les accords du GT.**

Le Vademecum de l'année n'a pas été transmis, la question du nombre d'heures reste encore floue, mais il va être envoyé en numérique.

### 2) Le calcul des heures des missions (quota répartition) : Inspé/circonscriptions/Rectorat

- Les tutorats (hors pôle Maths/Français) fonctionnent de mieux en mieux
- 1 à 2 APP par PEMF, pas plus ! même pour les PEMF en maternelle
- Les PEMF reconnaissent que de recevoir un seul groupe de M2 SOPA sur l'année est bénéfique pour leur vie de classe
- Les M2 SOPA sont moins nombreux cette année, mais les M1 plus nombreux (donc, mécaniquement, il y aura beaucoup de M2 SOPA l'an prochain) ; au 1<sup>er</sup> semestre les M2 SOPA ont trop de contraintes avec leur mémoire et prennent beaucoup de séances en classe qui désorganisent les programmations des PEMF (à voir comment réguler l'an prochain dès le M1)
- Les AED finissent leur cursus, mais le format n'est pas reconduit
- Nombre de M2 Alt = nombre de PEMF, et comme le nombre de PEMF baisse, c'est dommage d'avoir moins de berceaux à offrir
- Pour les visites des PES à 50 ou 100%, nous avons échangé sur la quantité d'heures passées : de 5h. Les PEMF demandent à ce que ce soit comptabilisé 6h, mais cela va entraîner une répartition différente des heures Inspé pour Monsieur Bouvier
- Visite 0 des PES 100% n'est pas équivalente à une Visite 0 d'un binôme de PES 50%
- Sollicitation encore trop importante des PEMF maternelle : OPA, suivi des PES 50% (due au nombre trop important de berceaux en maternelle). Il sera demandé au Rectorat d'y veiller l'an prochain.
- Le calcul des heures (Inspé/rectorat/circonscription) sera quantifié en Heures et plus en pourcentage, dans le futur Vademecum

#### Améliorations possibles du côté Inspé :

- Favoriser / développer la co-intervention des PEMF en formation initiale dans les fondamentaux mathématiques et français, sur le modèle de l'UE maternelle
- Remettre la formation en culture de l'Éducation menée par des DEA
- Rester sur la modalité d'accueil des M2 SOPA sur une demi-année
- Penser des modalités de stage différentes pour des M2 SOPA en élémentaire ou maternelle
- Penser des modalités de stage différentes en fonction de la vague (du semestre)
- Les thèmes de mémoire ne sont pas en adéquation avec les lieux de stage et parfois les contenus de classe
- Organiser un 3<sup>ème</sup> APP au cours des deux années d'étude M1/M2 : 2 APP en M1 et 1 APP en M2 (en début d'année plutôt qu'en fin de M1) pour comprendre le travail autour de la séquence d'apprentissage
- Disposer d'un historique du parcours de l'étudiant-e ou du PES : prolongation, renouvellement, difficultés rencontrées les années précédentes.
- Clarifier le rôle de l'INSPE dans la formation des PES 100%

### 3) Carte scolaire des Postes de PEMF :

- 22 écoles d'application

- 30 postes en Ecole d'Application, non pourvus
- Actuellement, des postes isolés fléchés sont fixés pour pouvoir garder 2 postes de PEMF par circonscription (répartition à voir le 19 décembre en GT au Rectorat)
- Des postes isolés « sauvages » sur lesquels des Néo-PEMF pouvaient rester un an, après le CAFIPEMF, perdurent au-delà d'un an. Cette situation n'est pas celle définie dans l'engagement des PEMF et cette situation vide les postes en EA
- L'an prochain, les postes non fléchés seront évités pour compléter les EA et qu'il y ait bien 2 postes par circonscription
- Les postes de PEMF seront conservés en cas de fermeture de classes
- Nous veillerons à ce que les futurs PEMF rencontrent des PEMF en EA pour motiver les collègues et défendre/conservé les EA

#### 4) Stage de janvier :

- Jours de décharge les lundis 20 et 27 janvier, ainsi que les mercredis 22 et 29 janvier
- ⚠ Attention ! Réunion à l'Inspé, avec les circonscriptions, le mercredi 15 janvier (après-midi ?) sur la semaine de tuilage
- Jours bloqués pour le stage : mardis 21/29, jeudis 23/30, vendredis 24/31
- Horaires : 9h/12h, 13h/16h. 6 fois 6h ; les horaires habituels ne seront pas respectés.
- Il sera pris en compte par le Rectorat que le mardi 28/01, plusieurs PEMF assurent un tutorat de PES 100% dans leur école de 16h à 18h ; cette journée devra se terminer à 15h
- Les 4h pour les Controverses Descartes du 4 décembre 2024 sont en plus du stage (heures non décomptées, puisqu'en stage, le temps des journées ne compte plus de temps pour les préparations, corrections, ...)
- Toutes et tous les PEMF seront regroupés-es sur un seul et même stage, cette année
- La volonté de l'Académie est de faire venir des spécialistes, par exemple Grégoire Borst la 1<sup>ère</sup> semaine, de faire suite aux controverses Descartes, de former davantage à la maternelle (faire tomber les idées reçues), d'organiser une journée autour de la francophonie (dans un établissement hors de Paris), être associés aux nouveaux programmes en Maths (intervention d'Olivier Hunault), avoir du temps pour travailler avec d'autres PEMF pour construire des outils, de découvrir de nouveaux lieux pour se former (en sciences), au muséum ou à Jussieu par exemple.

#### 5) Questions diverses :

- Question des salaires de M2 non perçus
- Prime PEMF ou prime M2 Alt non perçues (il reste au moins une collègue qui n'a pas perçu la prime M2 Alt pour 23/24, en octobre)
- Prime ISAE : pourquoi a-t-elle été perçue à 100% en novembre ? Nous souhaiterions que notre temps passé à 100% auprès du suivi des élèves, soit effectivement reconnu
- Vigilance à apporter sur la communication des fermetures par la Mairie, puisque l'Académie n'a pas encore le nombre officiel